

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**  
République Française

**NOMBRE DE MEMBRES**

Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
--------------------------------------	-------------	---

11	11	11
----	----	----

Date de la convocation :  
16.09.2011

Date d'affichage :  
31.10.2011

Objet de la délibération :

**REGULARISATION DU  
PARCELLAIRE CADASTRAL  
EN VUE D'UN ECHANGE DE  
TERRAINS ENTRE LA  
MAIRIE ET Mr DUCROS  
Philippe**

Acte rendu exécutoire  
Compte tenu de sa transmission  
en Sous-Préfecture le 03.11.2011

Le Maire,  
J.F BORIE,

**SEANCE DU 22.09.2011**

L'an deux mille onze et le jeudi vingt-deux septembre à vingt heures quarante-cinq, le Conseil Municipal de la Commune de BEAULIEU, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Jean-François BORIE, Maire.

Présents : Mesdames : J. DELEUZE - D. COMBALUZIER -  
MD ESPENEL -

Messieurs : JF BORIE – JC MATHIEU – R. QUENTIN  
JM TARDIF – C. ANDRE – L. CHALVET –  
G. MERCA – JP ROGIER

Absents : *Néant*

Secrétaire de séance : Mr Jean-Paul ROGIER

Le Maire présente au Conseil Municipal les documents d'arpentage, établis par le cabinet de géomètres ALARCON-LARGUIER de ST AMBROIX, notifiant les modifications du parcellaire cadastral en vue de délimiter les parcelles E 1369, E 1370, E 1377, E 1383 et E 1384, d'une superficie totale de 1 955 m2, appartenant à la Commune de BEAULIEU, situées quartier La Gineste et qui seront échangées contre la parcelle B 835, d'une superficie de 2 496 m2, propriété de Mr DUCROS Philippe, située quartier Saint-Jean.

Dans ces documents d'arpentage apparaissent également de nombreuses régularisations autour des parcelles précitées de la Commune de BEAULIEU, pour délimiter et régulariser le chemin rural existant.

Les parcelles E 1368, E 1371, E 1373, E 1374, E 1375 et E 1380, d'une superficie totale de 125 m2, ainsi que la parcelle WH 88, d'une superficie de 19 211 m2, seront affectées à Mr SAUTEL-DIVOL William.

La parcelle E 1382, d'une superficie de 9 m2, sera attribuée à Mr MICHLER François.

La parcelle E 1387, d'une superficie de 157 m2, sera attribuée à M RESSAYRE Régis.

Les parcelles E 1372, E 1376, E 1378, E 1381, E 1385 et E 1386, d'une superficie totale de 723 m2 ainsi que les parcelles WH 86 et WH 87, d'une superficie totale de 69 m2 seront affectées en chemin rural et la parcelle E 1379, d'une superficie de 4254 m2, reste propriété de la Commune, en landes.

Tous ces échanges et régularisation se feront à titre gracieux.

La copie conforme des documents d'arpentage sera annexée à la présente délibération.

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

République Française

Entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **DECIDE** :

- les différentes régularisations parcellaires indiquées dans les documents d'arpentage et les Procès Verbaux de délimitation ;
- l'échange des parcelles E 1369, E 1370, E 1377, E 1383 et E 1384, d'une superficie totale de 1 955 m<sup>2</sup>, appartenant à la Commune de BEAULIEU, situées quartier La Gineste et qui seront échangées contre la parcelle B 835, d'une superficie de 2 496 m<sup>2</sup>, propriété de Mr DUCROS Philippe, située quartier Saint-Jean.

Et **AUTORISE** le Maire à signer tous documents et actes authentiques concernant ces diverses régularisations et échanges parcellaires.

Certifié conforme et exécutoire,

Le Maire,  
JF BORIE,